



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991, modifiée le 22 mai 1996 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article unique Sont nommé-e-s, pour la période législative 2021-2025, jusqu'au 31 décembre 2025, membres de la sous-commission « Musique » :

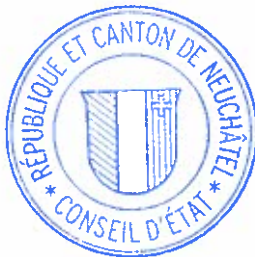
- BONADONNA Marie-Thérèse, cheffe du service de la culture, Neuchâtel
- DI TRAPANI Luana, coordinatrice à La Case à Chocs, Neuchâtel
- DUBOIS Nathalie, musicienne, directrice du Collège musical, La Chaux-de-Fonds
- FARINE Nicolas, directeur du Conservatoire neuchâtelois, Neuchâtel
- HEINIGER Nicolas, journaliste à Arcinfo, Neuchâtel
- ROESTI Jonas, adjoint culturel du service de la culture, Neuchâtel
- SÖRENSEN Niels, musicien, ancien président de l'Ensemble Symphonique Neuchâtel, Neuchâtel

Neuchâtel, le 18 mai 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND



NE